Mgr Freppel. — Ce serment n'a jamais été prêté. La République a aboli ce serment. (Applaudissements à droite.)

M. Thévenet. — Les obligations concordataires ne l'ont pas été. (Très-bien ! à gauche.) Or, qu'a fait le clergé pendant la dernière période électorale?

S'est-il gardé de toute connivence avec les ennemis déclarés de la République. (Applaudissements à gauche).

Mgr Freppel. — Nous nous sommes défendus contre les ennemis de l'Eglise. (Rumeurs violentes à gauche. Applaudissements à droite.)

M. Thévenet. — Certains prélats se sont ouvertement mêlés à la lutte des partis.

Mgr Freppel. — A la lutte religieuse. (Applaudissements à droite. — Vociférations à gauche, et au centre)

M. Thévenet. — Dans toutes les circonstances, le clergé s'est identifié avec les ennemis de la République.

Vous demandez si on ne rétablira pas les traitements supprimés ?

Je crois que vous n'avez pas donné de preuves suffisantes de contrition. (Exclamations ironiques à droite.)

Ce n'est que lorsque vous serez complètement amendés qu'on pourra y songer. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. FALLIÈRES

M. Fallières. — Jamais, pas plus sous la monarchie que sous la République, on n'a contesté au gouvernement les droits de supprimer les traitements des ecclésiastiques.

Le droit du gouvernement est indéniable. Du reste, il n'a été prononcé que 180 suppressions de traitement.

Le gouvernement a fait preuve d'une extrême mansuétude. (Exclamations à droite.)

La suppression du traitement est une mesure régulièrement applicable.

Par la suite, des traitements ont été rendus. Il ne faut pas y voir une sorte d'amnistie, mais les demandes avaient faites; c'était déjà une sorte de capitulation.

Le gouvernement n'est pas un persécuteur, mais il entend faire respecter la loi par tout le monde (Applaudissements à gauche).

RÉPONSE DE MONSEIGNEUR FREPPEL

Mgr. Freppel. — Je tiens à protester contre les accusations de M. Thevenet. Jamais, aux dernières élections le clergé ne s'est prononcé entre la République et la monarchie. (Violentes interruptions à gauche. Tumulte.)

Non, ce n'est pas vrai ; Luther, un ennemi de l'Eglise et de la religion s'est trouvé du coté du défenseur. (Vociférations à gauche. Applaudissements à droite.)

Mgr Freppel proteste contre les accusations de M. Thévenet.

Il n'est pas vrai, dit-il, que le clergé s'est prononcé contre la République.

Mais, entre un ennemi de l'Eglise et de la religion et un défenseur, il s'est tourné du côté du défenseur.

La République est intolérante et tyrannique, nous sommes pour une République tolérante.

M. Leygues. — Nous sommes respectueux envers la religion et nous voulons la paix religieuse (Exclamations ironiques à droite); mais nous voulons aussi que le clergé se conforme aux lois de la République; or, il a toujours été un ennemi du pouvoir civil. (Protestations à droite).

Les chapitres 9 à 26 sont adoptés.

Le budget de l'imprimerie nationale est adopté ainsi que le budget de la Légion d'honneur.

Ministère de l'intérieur

La Chambre passe à la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Les chapitres 1 à 4 (traitement du ministre; administration centrale) sont adoptés.

Chapitre 5 (traitement des fonctionnaires.)

M. Thellier de Poncheville. — Je demande, sur le chapitre 5, une réduction de 300,000 francs, correspondant à la suppression d'un certain nombre de sous-préfets. La Chambre réformative de 1886 (interruptions à gauche), je peux bien dire réformative, cette Chambre avait supprimé tous les sous-prefets.

Je vous demande pas un effort considérable; il s'agit de voter une économie; d'ailleurs les sous-préfets font parler d'eux en ce moment. Dernière nouvelle, j'ai pensant probablement, (rires) imprimait en gros caractères : « Notre sous-préfet est demain de passage en notre ville. » (Hilarité.)

Le rouage administratif peut être simplifié. Ceux qui veulent qu'on ne supprime pas un seul sous-préfet comptent peut être s'en servir pour une candidature officielle. (Exclamations à gauche.)

Tous les partis qui l'ont pratiqué s'en sont mal trouvés, et je vois que, si ils ont fait leur *meâ culpâ*, vous faites à peu près de même aujourd'hui.

Les sous-préfets, que vous avez, sont tout au moins des sous-prefets de combat. (M. Constans fait des gestes de dénégation).

Ils refusent, dans leurs tournées, de rompre le pain et le sel avec les représentants des municipalités conservatrices et vont s'asseoir à côté de l'épave du suffrage universel qui se sert de son influence pour semer la division dans sa commune. (Très bien ! à droite.)

Si le ministre veut seulement diminuer 200,000 fr., j'accepte, mais je ne veux pas voter un seul impôt nouveau sans avoir essayé de chercher une économie, et détruit cette végétation luxuriante qu'on appelle le fonctionnarisme.

M. de Douville-Maillefeu. — Je demande une réduction quelconque, et si l'année prochaine, on n'a pas fait de suppression, nous n'aurons qu'à supprimer tous les sous-préfets même en leur donnant leur traitement leur vie durant; nous y gagnerons encore. (Rires).

M. Constans. — M. Thellier de Poncheville nous demande de jeter par la fenêtre, du soir au matin, cent fonctionnaires, comme s'ils avaient démérité; les sous-préfets sont utiles pour les intérêts spéciaux de leurs arrondissements; les autres gouvernements les ont gardés. (Exclamations).

Voix à gauche : Mais nous ne sommes pas obligés de faire ce qu'ont fait les autres gouvernements !

M. Constans. — Si vous les supprimez, un autre fonctionnaire les remplacera. Avec moi, les sous-préfets ont mené un bon combat pour sauver la République ; avec moi, ils ont combattu, et c'est alors qu'on veut les supprimer. Nous mourrons ensemble.

M. de Douville-Maillefeu. — Je demande une réduction de 1,000 francs pour indiquer la possibilité de supprimer quelques sous-préfectures, ne fut-ce par voie d'extinction.

M. Thellier de Poncheville se rallie à l'amendement de M. Douville-Maillefeu.

L'amendement est repoussé par 291 voix contre 193 (Agitation.)

Les articles 5 à 33 (dépenses, matériel, administration, subventions, chemins vicinaux, etc.) sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 10 et renvoyée à demain.

NOUVELLES DU JOUR

M. de Freycinet candidat à l'Académie française

Paris, 10 novembre. — Le *Soir* confirme que M. de Freycinet se portera à l'Académie ; sa candidature ne serait pas officiellement posée mais officieusement.

Mort de M. Eugène Godard

Bruxelles, 10 novembre. — M. Eugène Godard qui, en 1870, organisa le service d'aérostation militaire avec M. Nadar, vient de mourir en Belgique.

La réglementation du travail

Paris, 10 novembre. — La sous-commission chargée de procéder à l'enquête en province sur la réglementation du travail des hommes partira mercredi.

Son président, M. Ricard, qui est député de la Seine-Inférieure, a tenu à commencer l'enquête par ce département. La délégation se rendra donc d'abord à Rouen et de là à Sotteville, Elbeuf, Le Havre, Bolbec, Lillebonne.

Le duel Laguerre Déroulède

Paris, 10 novembre. — M. Laguerre a envoyé ses témoins à M. Déroulède pour lui demander raison des propos injurieux tenus sur son compte dans les couloirs de la chambre par le député de la Charente.

M. Laguerre a rencontré quelques difficultés dans la constitution de ses témoins, la plupart des députés boulangistes étant au plus mal avec lui. Il s'est adressé tour à tour à MM. Andrieux et C. Dreyfus qui ont refusé. Enfin, après des pourparlers qui ont duré toute la journée, MM. Farcy, député de la Seine et Lenglé, directeur du *Pays*, ont accepté d'aller demander réparation par les armes à M. Déroulède.

Celui-ci a choisi MM. Millevoye et Dumonteil, deux députés boulangistes de le représenter. La rencontre aura probablement lieu demain.

M. le comte de Paris

Paris, 10 novembre. — D'après nos renseignements, il ne serait nullement question, ainsi que l'annoncent les journaux italiens, d'un voyage de M. le comte de Paris en Italie.

Londres, 10 novembre. — M. le comte de Paris est arrivé à Stowe aujourd'hui. Il a été reçu d'une façon enthousiaste par la population. Une adresse de bienvenue a été présentée au prince.

La foule a dételé la voiture dans laquelle se trouvaient le comte et la comtesse de Paris et l'a conduite ainsi jusqu'au château.

Des arcs de triomphe étaient élevés sur tout le parcours du cortège et la ville était pavoisée.

Le scandale de Toulon

Toulon, 10 novembre. — M. Fouroux a reçu aujourd'hui la visite du premier adjoint et de plusieurs autres personnes en présence d'un gardien qui a pour consigne de faire cesser immédiatement tout entretien qui aurait trait au crime commis.

Les séminaristes soldats

Alger, 10 novembre. — Mgr Lavigerie a célébré, ce matin, la messe de départ des séminaristes soldats. C'est dans les zouaves que ces jeunes gens sont incorporés; ils ont été présentés à leurs officiers par Mgr Dusserre, archevêque coadjuteur, qui fut lui-même zouave il y a 40 ans.

Le général Boulanger

Jersey, 10 novembre. — C'est bien pour Londres que le général Boulanger s'est embarqué, et il reviendra ici dans quelques jours, après avoir conféré avec M. Rochefort.

La France et la Russie

Londres, 10 novembre. — Le *Times* reçoit une dépêche de Vienne portant que le gouvernement français aurait l'intention d'envoyer, au printemps prochain, toute une escadre à Cronstadt où les officiers russes donneraient, à cette occasion, des fêtes somptueuses.

Tous les officiers supérieurs de l'escadre seraient invités à un banquet par le Czar à Saint-Pétersbourg.

Réunion de la droite royaliste

Paris, 10 novembre. — La droite royaliste s'est réunie sous la présidence de M. de Maillé.

M. de Soland entretient la réunion du projet d'impôt sur les spécialités pharmaceutiques; conformément à son programme, la droite décide de voter contre ce nouvel impôt.

MM. de Cazenove de Pradines, Boucher et de la Bastetière s'occupent de la question de l'abaissement du taux d'intérêt des caisses d'épargne.

Les députés de la droite ont reçu de nombreuses réclamations à ce sujet.

La droite étudiera cette question avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

A propos du tarif douanier, MM. de Maillé, de Cazenove et de Solard demandent une protection plus efficace des chanvres et du sarrasin.

Les sociétés de secours mutuels françaises

Paris, 10 novembre. — Il résulte d'un rapport officiel qu'au 31 décembre prochain il y aura, en France, environ 9,500 sociétés de secours mutuels, comptant un million et demi de sociétaires dont l'avoir atteindra 170 millions.

Le général Boulanger à Londres

Paris, 10 novembre. — Le général Boulanger a quitté Jersey pour se rendre à Londres.

Mort du vice-amiral Olry

Paris, 10 novembre. Le vice-amiral Olry est décédé subitement ce matin à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans, emporté par une attaque d'apoplexie.

Né à Nancy en 1832, il était entré à l'école navale en 1848; promu vice-amiral, au mois de septembre dernier, il venait d'être chargé par le ministre d'une des trois inspections générales nouvellement créées.

Il était commandeur de la légion d'honneur.

L'importation aux Etats-Unis

Paris, 10 novembre. — Les importateurs aux Etats-Unis de marchandises frappées de droits spécifiques n'auront plus à fournir au sujet des frais de fabrication les certificats exigés pour les marchandises taxées *ad valorem*.

Tirage de l'emprunt de Paris 1878

Paris, 10 novembre. — Au tirage de ce matin, le numéro 231,043 gagne 100,000 fr.

Le numéro 209,272 gagne 10,000 fr.

Le roi d'Espagne

Paris, 10 nevembre. — On lit dans la *Liberté*, à propos des nouvelles pessimistes de source anglaise reproduites par un journal du matin :

« Nous ignorons à quelle source ont été puisées ces informations, mais d'après nos renseignements à part un léger rhume, la santé du jeune roi d'Espagne est bonne, et fort heureusement les rumeurs pessimistes dont le *Daily Chronicle* se fait l'écho ne reposent à l'heure actuelle sur aucune donnée positive »

Terrible tempête de grêle

Saint-Pétersbourg, 10 novembre. — Un télégramme de Wosnerensk (gouvernement de Kherson), nous apporte la nouvelle d'un orage épouvantable, qui, — fait extrêmement rare, — s'est déchaîné hier dans cette contrée.

Dans cette matinée, le temps était resté couvert et lourd, puis, tout à coup, la tempête a éclaté et il a tombé de la grêle pendant plusieurs minutes.

Les grêlons étaient d'une grosseur et d'un poids extraordinaires. Tous les troupeaux de moutons sont perdus. Les animaux ont été tués par la grêle. On cite notamment un gentilhomme, grand propriétaire, M. Hippolyte Akimoritsch Baptismansky, qui a eu 5,000 moutons de tués dans ses prairies.

Près du village de Konstantinovbâ, dix-huit moujiks ont été trouvés tués par les grêlons. A Nossilovska le même fait s'est produit, et on ne connait pas le nombre des morts.

De plus, toutes les routes sont défoncées, les lignes télégraphiques sont détruites, et on est sans communication avec les gouvernements voisins. Ajoutez à tout cela un froid inaccoutumé, car le thermomètre marque 14° au-dessous de zéro.

Un crime à St-Quentin

St-Quentin, 10 novembre. — Dimanche matin, la rue Ste-Anne a été mise en émoi par un crime passionnel.

Une demoiselle de magasin, Mlle Jeanne Maurice, s'est laissée attirer chez un jeune homme qui la poursuivait depuis quelque temps de ses obsessions.

Après avoir assouvi sa passion, le misérable, qui se nomme Lefebvre, a tiré six coups de revolver sur sa victime, qui a reçu quatre blessures dangereuses. L'état de la pauvre fille est désespéré. Le meurtrier, aussitôt mis en état d'arrestation, a été écroué à la maison d'arrêt.

LES DRAGONS VILLARS

Ne reviens pas, Rose, je t'en supplie,
Sans les parfums de ce divin savon,
Le doux CONGO qui te rend plus jolie,
Et dont l'arôme est grisant et si bon !

24648d *Cl. P., artiste musicien, à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 14 novembre, à sept heures et demie du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Ouverture de la session de novembre 1890; nomination d'un secrétaire. 2. Legs Boucher de Perthes; commission d'examen; nomination d'un membre. 3. Dépenses imprévues; compte-rendu de l'emploi. 4. Bourses et subsides; Conservatoire national de musique de Paris; demande de bourse par M. Paul Vronne. 5. Id.; institution des sourdes-muettes de Lille, la jeune Jeanne Millescamps; demande de bourse. 6. Id.; Ecole nationale des arts décoratifs; le jeune Beyens; demande de bourse. 7. Secours et subsides; la société municipale de gymnastique la *Roubaisienne*; proposition relative à la construction d'un local. 8. Id.; *Fanfare de Beaurepaire*; demande de subside pour la transformation de son matériel.

9. Bureau de bienfaisance : projet de budget primitif pour 1891; avis du Conseil municipal. 10. Produits communaux; états de sommes irréconvrables présentés par le Receveur municipal. 11. Condition publique; fourniture des papiers et ficelles jugées nécessaires pendant les années 1891 et 1892; cahier des charges pour la mise en adjudication. 12. Frais de recensement et de perception de la taxe sur les chiens; demande d'un crédit supplémentaire. 13. Abonnement des brasseurs, projet de convention à passer pour les années 1891 et 1892. 14. Emprunts communaux; projet de convention pour le paiement des coupons. 15. Mont-de-Piété; budget de l'exercice 1891: avis du Conseil municipal. 16. Institut Sévigné; transfert provisoire de deux classes dans l'immeuble Pierre Catteau. 17. Hospice; main levée d'hypothèques; avis du Conseil municipal. 18. Logements insalubres; homologation de rapports. 19. Police; frais d'enterrement de l'agent Droulez; demande d'autorisation de paiement. 20. Caisse des retraites; demande de pension par la veuve de l'ancien agent de police Droulez.

21. Halles et marchés; ouverture d'un marché au Fontenoy. 22. Question du gaz; nouvelles propositions de MM. Declèe frères. 23. Sapeurs-pompiers; assurance contre les accidents. 24. Demande de garnison; communication. 25. Bains de la rue Saint-Antoine; mise en adjudication de l'exploitation. 26. Bâtiments communaux; expertise des dégâts occasionnés à l'Abattoir par l'incendie de la teinturerie Mulliez et Monnet; homologation. 27. Id.; école maternelle de la rue de Condé; règlement de comptes et de mitoyenneté avec M. Tonneau; 28. Id.; Hôtel-Dieu; construction de nouveaux locaux; travaux de zinguerie; majoration des prix du devis; demande d'un crédit supplémentaire. 29. Id.; modification à apporter à la halle au poisson; réception définitive. 30. Id.; école de la rue du Moulin; travaux de peinture et aménagements divers; réception définitive. 31. Id.; école de filles de la rue des Anges; appropriation des combles pour l'installation d'un cours de coupe; réception définitive.

32. Bâtiments communaux; fourniture de charbon nécessaire aux établissements communaux pendant l'année 1891; mise en adjudication. 33. Id.; église St-Martin; installation d'un calorifère. 34. Voirie municipale; boulevard de Douai; dégagement vers le nouvel hospice; avis du conseil sur les résultats de l'enquête parcellaire. 35. Id.; rue d'Alma; élargissement de la partie comprise entre les rues de l'Avocat et Isabeau de Roubaix; avis du Conseil sur les résultats de l'enquête parcellaire. 36. Id.; rectification du sentier de Courcelles; ouverture d'une rue; expropriation du terrain nécessaire à la deuxième section; proposition de Mme veuve Bossut-Delaoutre; avis du Conseil municipal sur les résultats de l'enquête parcellaire. 37. Id.; éclairage public; mise en adjudication de la fourniture de pétrole et d'huile. 38. Id.; réfection du plan général des alignements de la ville de Roubaix; approbation de la 2e et de la 3e sections. 39. Id.: rue Magenta; classement. 40. Id.; rues de Bavay, La Fontaine, Rocroy et Duguesclin; classement et mise en état de viabilité.

41. Voirie municipale; rue de Flandre, partie comprise entre la rue de Courtrai et la rue de la Basse-Masure; classement et mise en état de viabilité. 42. Id.; déviation de la rue de Mons; ouverture de la rue Alfred de Musset; classement et mise en état de viabilité. 43. Id.; rue de la Providence; classement et mise en état de viabilité. 44. Id.; rue de Menin; dégagement vers la rue de Tourcoing. 45. Id.; rue des Fossés; partie comprise entre la place Ste-Elisabeth et la rue de Beaurewaert; construction d'un tronçon d'aqueduc. 46. Id.; quai de Gand; pavage. 47. Id.; rue d'Isly, partie comprise entre la rue des Arts et la rue de la Perche; classement et mise en état de viabilité. 48. Id.; rue d'Isly; partie comprise entre la rue de la Perche et la rue St-Roch; demandes de rétrocession de parcelles inutiles. 49. Chemins vicinaux; répartition des ressources créées pour l'exercice 1891. 50. Sapeurs-Pompiers; demande formée par le sieur Castelain, 51. Soutien de famille; jeunes soldats en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille; avis du Conseil municipal.

Rapports des commissions. — 1. Création de trains express entre Lille et Tourcoing avec suppression d'arrêts à Croix-Wasquehal. 2. Voirie municipale; rues de la Gare et de l'Alma; échange de terrains; projet de convention avec la Banque de Flandre. 3. id. Ouverture d'une rue reliant le chemin vicinal n° 9 à la rue de Carihem (rue Boucicaut) 4. id.; rue Mimerel (ouverture, cession à la ville et classement). 5. Id.; square Pierre Catteau, dégagement vers la rue Mimerel. 6. Id.; réfection du plan général des alignements de la ville de Roubaix; approbation de la première section.

L'Exposition de Moscou. — La circulaire suivante vient d'être lancée :

« Messieurs Julien Lagache; O. Leburque; Henry Ternynck, membres du comité d'admission de l'Exposition française à Moscou en 1891, ont l'honneur de vous remettre ci-joint la circulaire du Groupe IV classe 16, ainsi qu'une demande d'admission.

» Ils se mettent à votre disposition pour vous donner tous les renseignements qui pourraient vous être utiles.

» Ils prennent la liberté d'appeler votre attention sur le double but patriotique et commercial de cette Exposition et vous prient de vouloir bien leur adresser votre adhésion avant le 1er décembre 1890. »

On ne peut que s'associer sans réserve à cet appel. Nous avons la conviction que nos fabricants aurant à cœur de tenir bien haut le drapeau de l'industrie française chez une nation qui nous donne toutes ses sympathies.

D'après nos renseignements particuliers, nous croyons savoir qu'il ne sera fait aucune distribution de récompenses pour l'exposition de Moscou, mais tous les exposants recevront un diplôme commémoratif.

Une distinction honorifique. — Mme Obin, institutrice, femme de M. Obin, chef de bureau à la mairie, vient de recevoir, de M. le ministre de l'instruction publique, une mention honorable comme témoignage de satisfaction pour son zèle professionnel et les bons résultats de son enseignement.

A cet effet, M. Vel Durand, préfet du Nord, vient d'adresser à l'intéressée une lettre par laquelle il dit qu'étant désireux de lui remettre personnellement cette récompense, il la prie de se rendre, jeudi prochain, à la préfecture de Lille.

Une Roubaisienne diplômée par l'école dentaire de Paris. — Nous recevons la dépêche suivante d'un de nos correspondants particuliers de Paris :

« Paris, 10 novembre, 11 h. soir.

» Ce soir, à huit heures et demie, ont eu lieu, sous la présidence de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, la cérémonie de reprise des cours, et la distribution des prix et des diplômes de fin d'études, à l'école dentaire de Paris.

» MM. Brisson et Mesureur, députés, Donnat, conseiller municipal y assistaient.

» Après un discours de M. Lecaudey, directeur de l'école, qui rappelle que la fondation de celle-ci est due exclusivement à l'initiative privée, M. Liard, au nom du ministre de l'instruction publique, assure l'école de la sollicitude de l'Etat.

» Puis, M. Godon, secrétaire général, donne lecture de la liste des élèves diplomés, parmi lesquels se trouve Mme Rousseau, de Roubaix, dont l'absence a été regrettée. La lecture de son nom a été vivement acclamée.

» M. le président prononce ensuite l'ouverture des cours et lève la séance. »

Un écho de l'inauguration du manège. — Une somme de près de dix mille francs a été remise pour les pauvres dans la caisse municipale, par les organisateurs de la fête hippique de jeudi dernier.

Cette somme représente le produit de la quête, de la vente des programmes, etc., etc.

Concours entre hommes et chiens ratiers. — L'arrêté suivant vient d'être affiché sur les murs de Roubaix :

« Nous, maire de la ville de Roubaix,

« Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884;

» Considérant que les concours entre hommes et chiens ratiers peuvent être, par leur caractère immoral et inhumain à la fois, la cause de troubles qu'il est du devoir de l'Autorité municipale d'empêcher;

» Arrêtons : Art. 1er. — Tout concours entre hommes et chiens ratiers ou autres animaux est formellement interdit sur le territoire de Roubaix.

» Art. 2. — M. le Commissaire central de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.»

Une mère menacée de mort par son fils. — Il s'est passé, rue de la Paix, dans l'après-midi de dimanche, une scène de violence, dont l'auteur est un jeune garçon de 21 ans, nommé Achille Marillus.

C'est un ouvrier lisseur, universellement redouté à cause de son caractère irascible.

Sa mère, qui est malade, et tient le lit depuis quelques semaines, avait déjà, à maintes reprises, été maltraité par son fils; celui-ci, en effet, non seulement l'injuriait et la brutalisait, mais il lui arrivait parfois de la frapper cruellement.

A la suite d'une nouvelle scène de violence, la pauvre femme déposa une plainte. Marillus en fut averti et il résolut de se venger. Dimanche, il entra chez sa mère et lui annonça que sa dernière heure était arrivée. Il la frappa avec une véritable férocité. Heureusement, une voisine entendit les cris de la malheureuse ; elle ouvrit la porte, mais Marillus la poussa dehors. Elle en profita pour courir prévenir la police et le fils indigne fut arrêté et conduit au dépôt, au milieu des huées de tous les voisins qui voulaient lui faire un mauvais parti.

Marillus est cet individu, qui, il y a environ un an, avait brisé la machoire au père d'une fille qu'il courtisait à ce moment; celui-ci lui avrit interdit l'accès de sa maison. Il avait été pour ce fait condamné à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Une femme grièvement blessée — Une tisserande, âgée de vingt-sept ans, Mlle Louise Sasse, demeurant rue de la Lys, était descendue, dimanche soir, dans la cave de sa maison et tenait, à la main, une lampe. En remontant elle fit un faux pas et tomba du haut en bas de l'escalier. Un débris du verre de la lampe lui entra dans la main gauche et lui fit des coupures d'où le sang jaillit en abondance. De plus elle avait reçu aux jambes de graves contusions.

Quelques personnes accourues au bruit de sa chûte, lui donnèrent les premiers soins. Un médecin fut mandé en toute hâte; après un premier pansement, il a fait conduire la jeune fille à l'hôtel-Dieu.

Un accident, Grande-Rue. — Un accident assez grave s'est produit, lundi matin, vers onze heures, dans les ateliers de M. Carette, mécanicien, Grande-Rue.

Un ouvrier de dix-huit ans, Damien Duez, dont les parents habitent rue de Rome, était occupé, en compagnie de plusieurs de ses camarades, à diriger une énorme pièce de fer qu'il s'agissait de placer sous le tour.

Cette pièce, qui était maintenue au moyen d'une chaîne, était déjà suspendue à une hauteur d'un mètre, quand un des anneaux de la chaîne se rompit et le jeune ouvrier reçut le fardeau sur le corps.

Ses camarades se portèrent à son secours et le dégagèrent. Le choc avait été violent : le pauvre garçon avait la cuisse gauche fracturée.

Après avoir reçu des soins, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le vol de la rue de Tourcoing. — On se rappelle le vol important de laines qui était commis il y a quelques semaines, chez M. Browaeys, rue de Tourcoing. Un des auteurs de ce vol a été arrêté dans la nuit de dimanche à lundi.

M. Browaeys avait appris que le coupable habitait la cour Chéran, rue Jacquard.

Il fit part de ses renseignements à la police et lundi matin, le voleur fut surpris au saut du lit. Il n'a pas opposé la moindre résistance; il s'est contenté de nier.

C'est un ouvrier peintre, nommé Auguste Crupelomb, âgé de cinquante ans.

Un vol à la gare. — Une jeune fille de la rue Decrème, Mlle Louise Gouy, se présentait dimanche après-midi, au guichet de la Gare pour y prendre un billet, lorsqu'elle se sentit poussée.

Elle n'y pris pas garde, car l'heure du train était arrivée et plusieurs voyageurs attendaient leur tour.

Au moment de payer, Mlle Gouy s'aperçut que son porte-monnaie, contenant une somme de 28 fr., avait disparu. L'idée lui vint alors qu'elle venait d'être victime d'un pick-pocket. Elle courut au poste de police.

Il se trouvait précisément, dans la salle des Pas-Perdus, un individu ayant subi plusieurs condamnations pour vols et nommé Arthur C...

Les agents n'hésitèrent pas à lui mettre la main au collet et l'amenèrent dans une salle de la Gare où il fut fouillé. On trouva sur lui une somme de 27 fr. 50, mais le porte-monnaie de la jeune fille n'y était pas. Naturellement Arthur C... opposa à l'accusation formulée contre lui le démenti le plus formel et faute de preuves, on a dû le relaxer.

Un vol, Place Nadaud. — On connaît la catégorie de voleurs qui arrivent dans un café avec un pardessus fripé et en ressortent avec un neuf qu'ils ont emporté par mégarde. Ce genre d'industrie se pratique aussi pour les parapluies à en juger par différentes plaintes qui viennent d'être formulées.

Dans un café de la place Nadaud, chez M. Lepoutre, le voleur a préféré enlever le parapluie sans rien laisser à la place. Une jeune fille qui se trouvait dimanche soir, dans cet estaminet, à qui on enlevait le riflard, courut prévenir l'egent qui est de planton sur cette place ; mais malgré toutes les recherches le coupable n'a pu être retrouvé.

Deux vols contour St-Martin. — On sait que, par une autorisation spéciale, les commissionnaires sont admis à remiser leurs charettes près de l'église Saint-Martin, en face de la rue du Curé; ils se contentent de passer une chaîne dans la roue qu'ils fixent au brancard, et qu'ils ferment avec un cadenas pour ôter aux filous l'envie d'exercer leur commerce de ce côté.

Malgré ces précautions, il y a quelques jours, une voiture appartenant à un commissionnaire de la rue de la Gare était volée sans que le veleur pût être découvert. Un vol de même nature a été commis dans la nuit de dimanche à lundi. Un autre commissionnaire, nommé Cuvelier, a trouvé, lundi matin, la chaîne de sureté de sa charrette à bras, déposée à terre, le cadenas forcé et la voiture disparue.

Il a porté plainte, mais il y a de grandes chances pour que le coupable reste impuni.

Les arrestations de lundi. — Une femme, presque octogénaire, a été arrêtée pour vagabondage. Elle n'en est plus, parait-il, à compter ses condamnations, tant elles ont été nombreuses. Elle se nomme Françoise Sœtens; c'est dans la rue de la Gare que cette fois elle a été prise en défaut.

Dans la même rue, deux jeunes gens, Edmond Wesse, et Henri Duvilier, l'un âgé de 17 ans, l'autre de 18, ont été trouvés rôdant au milieu de la nuit. Pas de profession, pas de domicile, voilà plus qu'il n'en fallait pour leur valoir une visite à la maison d'arrêt de Lille. C'est ce qu'ont pensé les agents.

Une fille de 22 ans, Suzanne D..., habitant la rue de la Redoute a trouvé bon, au moment où elle était surprise par les agents de la sureté en train de provoquer les passants, de leur adresser des épithètes grossières. Cela lui a valu d'être écroué au dépôt de sûreté du 1er arrondissement.

Wattrelos. — La messe de départ pour les jeunes conscrits a été dite, lundi, à neuf heures et demie, par M. l'abbé Lejeune, curé-doyen de la paroisse. La plus grande partie des conscrits y assistaient, entourés de leurs familles.

Après l'évangile, M. l'abbé Croissant, vicaire, a prononcé une allocution qui a profondément ému l'assistance.

Prenant pour texte cette parole des Livres saints : « *Esto bonus miles Christi* », soyez de bons soldats de Jésus-Christ, » l'orateur a dit qu'il connaissait les sentiments de profond patriotisme qui remplissaient le cœur des jeunes conscrits qui l'entouraient; il savait que le nom de la France était gravé au fond de leur cœur. Il ne croyait donc pas utile de leur recommander d'être de bons serviteurs de la France car il était sûr qu'ils le seraient tous. « Je crois au » contraire nécessaire, a-t-il ajouté, de vous dire : » soyez de bons serviteurs du Christ.»

Le predicateur a énuméré les principaux dangers que les jeunes soldats auraient à encourir : il en a cité deux : la fréquentation des mauvais camarades et le respect humain.

Il a longuement développé les écueils, que l'on rencontre dans la vie militaire où, à côté de jeunes gens d'une conduite irréprochable, on en trouve qui semblent avoir à cœur d'encourager leurs camarades au mal. Il a cité quelques exemples encourageants, tirant toujours cette conclusion que le mauvais exemple ne viendra jamais des chefs, mais plutôt des rangs inférieurs de l'armée.

L'orateur a donné comme modèle aux jeunes gens appelés sous les drapeaux, la vie si chrétienne de l'amiral Dupetit-Thouars, mort il y a quelques semaines. Comme on lui demandait un jour pourquoi il allait communier en grand uniforme d'amiral, il répondit, « c'est dans cette tenue que j'ai l'habitude » de me présenter devant mes supérieurs. »

L'orateur a raconté un autre trait saillant qui prouve la piété de l'amiral Dupetit-Thouars. Lorsque le Président de la République s'est rendu en Corse, pendant l'été, il se trouvait sur le bâtiment commandé par l'amiral. Le premier soir de la traversée, vers six heures, une cloche tinta et l'amiral se découvrit. A ce moment, M. Carnot et toute sa suite avaient pris place sur le pont et on annonça la prière du soir.

Tout le monde se découvrit et la prière fut récitée en commun.

Quelques jours plus tard l'amiral Dupetit-Thouars écrivait à un de ses amis, lui relatant cet épisode, il le faisait suivre de ces mots : « Je les ai tous amenés » à faire leur prière. »

M. l'abbé Croissant a donné quelques conseils à ses jeunes auditeurs sur l'emploi qu'ils devaient faire du temps libre. Il les a vivement engagés à ne pas rester à la caserne, mais à fréquenter les cercles religieux où ils trouveront toutes les distractions désirables.

En terminant, M. l'abbé Croissant a formé le vœu que les mères de tous ces jeunes gens aient le bonheur de les voir revenir aussi pieux et aussi affectueux qu'ils seront partis. Il a appelé sur tous les bénédictions du Ciel et il leur a proposé pour devise, en terminant, cette parole des Canadiens à leur entrée à Paris, lorsqu'ils venaient combattre pour le salut de la France : « Crains Dieu, et vas droit ton chemin ! »

— *Une agression.* — Un ouvrier mécanicien, M. Henri Vansteenbrugghe, revenait, dans la soirée de dimanche, de la gare d'Herseaux, se rendant à Roubaix. Il avait pris le chemin de traverse lorsqu'arrivé à environ deux cents mètres de la *Broche de fer*, il fut accosté par deux individus qui lui demandèrent de l'argent.

M. Vansteenbrugghe, qui n'avait que deux francs les remit aux agresseurs ; il est bon de dire que cet ouvrier, à la suite d'un accident survenu dans l'atelier où il travaille, a le bras gauche en partie atrophié. Il n'essaya donc pas de se défendre et, après s'être dépouillé de son argent, il se disposait à continuer sa route, quand l'un des deux inconnus lui fit un croc-en-jambe et lui donna une poussée dans la poitrine.

M. Vansteenbrugghe tomba et les malfaiteurs en profitèrent pour lui enlever sa montre, sa chaîne et un canif. Ils prirent ensuite la fuite à travers champs après avoir lancé de nouveau un coup de poing à leur victime, qui s'était relevée, et qui tomba dans le fossé.

M. Vansteenbrugghe a porté plainte. Il a remarqué que l'un des deux inconnus avait une canne à nœuds. Ce sont deux jeunes gens de même taille et vêtus d'une blouse bleue.

Croix. — La *Fanfare du Crêchet* a fait, dimanche après-midi, une sortie à Roubaix; elle a donné une aubade à ses membres honoraires. Elle a suivi l'itinéraire suivant : rues de l'Epeule, des Arts, des Fleurs, d'Inkermann et de Lille.

Le soir, un concert a été donné au bénéfice des jeunes conscrits faisant partie de la société. La salle était comble et l'exécution des différentes parties du programme a de tous points réussi.

— Le banquet des sapeurs-pompiers de la maison Holden a eu lieu lundi, à trois heures, au *Café du Progrès*.

Il était présidé par M. Ed. Crothers. De nombreuses délégations étaient présentes. On remarquait notamment, MM. Lanciaux, de Roubaix; Masquelier, de Tourcoing; Druez, de Lille; Roger, de Croix; et de nombreux officiers et sous officiers de ces divers corps, ainsi que les directeur et sous directeur de la fabrique Holden.

L'administration municipale était représentée par M. Pluquet, maire, MM. Segard et Florin, adjoints.

Au dessert, de nombreux toasts très applaudis ont été portés.

Sailly. — Une élection au conseil municipal a eu lieu hier. M. Lauridan, républicain, a été élu à une trentaine de voix de majorité.

Comment leur renommée a été faite !

Saint-Hymer (Calvados), le 27 janvier 1890. — Je souffrais de violents maux de tête et d'une grande lourdeur à l'estomac; je me suis complètement guéri avec une seule boîte de vos bonnes **Pilules Suisses** à 1 fr. 50. Plusieurs de mes amis qui en ont fait usage sur mon conseil, en sont aussi enchantés. Je vous autorise à le publier.

(Sig. lég.) EUG. LEMARCHAL.

Aj. M. Hertzog, phie, 28, rue de Grammont, Paris.

24646d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

LE CRIME D'ASCQ

Un double assassinat. — M. le curé d'Ascq et sa servante assommés à coups de bouteille.

Le bruit se répandait ce matin, à Roubaix, qu'un double assassinat avait été commis à Ascq : le fait n'était malheureusement que trop vrai. Voici les premiers détails que nous avons recueillis sur cet abominable crime.

Mardi matin, vers six heures, Mlle Céline Dubois, cultivatrice à Ascq, apportait le lait à la cure: elle trouva la porte du vestibule ouverte, presque barrée par le cadavre de la servante, Rosine Marescaux, âgée de 52 ans. A quelques pas de là gisait, dans une mare de sang, le corps du vénérable curé de la paroisse, M. Célestin Dillies, âgé de 86 ans.

Aux appels de la lait